

Nouvelles du droit

Jurisprudence en matière de mutilations génitales

Deux nouveaux arrêts reflètent la position différenciée de la Suisse.

Texte : Ursula Christen, maîtresse d'enseignement, et Stefanie Kurt, professeure assistante à la Haute École de Travail Social

En février 2019, le Tribunal fédéral a confirmé la condamnation d'une mère somalienne à huit mois de réclusion pour « Mutilation génitale féminine » (art. 124 du Code pénal). Avant leur voyage pour rejoindre la Suisse, cette femme avait fait exciser ses filles de 6 et 7 ans. Dans leur jugement, les juges fédéraux ont explicitement déclaré que la lutte contre l'excision est une lutte internationale et que, de fait, la poursuite pénale ne doit pas être limitée aux personnes qui résident en Suisse au moment du crime.

En juin, la Cour suprême du canton de Zurich a rejeté le recours d'une mère à qui les *autorités de protection de l'enfant et de l'adulte* (APEA) avaient interdit de circoncire son fils pour des motifs religieux dans le cadre d'une procédure civile. La circoncision de ce garçon de 10 ans a été jugée par le

tribunal comme mise en danger du bien-être de l'enfant car ce dernier aurait réagi de façon hypersensible et paniquée à des interventions médicales en raison de traumatismes antérieurs. Toutefois, l'arrêt indique explicitement que « [...] à la lumière de la discussion actuelle telle que décrite ci-dessus, l'opinion selon laquelle la circoncision masculine en tant que telle ne constitue pas une menace pour le bien-être de l'enfant peut être admise ».

De même, le *Centre suisse de compétence pour les droits humains* a décrété que la circoncision ne représente pas une menace pour le bien-être de l'enfant même sans recommandation médicale et que les parents peuvent donc, en principe, décider de circoncire leur enfant si ce dernier est incapable de discernement.

Pour les travailleurs et les travailleuses sociales, notamment dans le domaine du bien-être de l'enfant, il est particulièrement important de connaître l'état actuel de ce débat juridique : l'excision est une violation manifeste des droits humains qui doit être punie pénalement, mais la circoncision du prépuce masculin est du ressort des parents, à condition que le bien-être de l'enfant ne soit pas violé dans une autre mesure, comme dans le cas de l'affaire zurichoise.

Hes·so VALAIS WALLIS
Haute Ecole de Travail Social
Hochschule für Soziale Arbeit &

Sources

Tribunal fédéral : arrêt 6B_77/2019 du 22.2.2019.
Cour suprême du canton de Zurich du 4.6.2019
PQ190030-O/U.

Ressources

Films



Benni/Systemsprenger

Un film de
Nora Fingscheidt
2019

Famille d'accueil, groupe résidentiel, école spéciale :

peu importe où Benni va, elle est immédiatement renvoyée. Le service de protection de la jeunesse ne parvient pas à intégrer cette fille sauvage de 9 ans dans le système. Benni pourtant ne veut que l'amour, la sécurité et vivre à nouveau avec maman.



Woman

Un film de Yann
Arthus-Bertrand
et Anastasia Mikova
2019

Comment savoir si un État

progressé ? Si on y vit mieux ? Ce film nous amène aux quatre coins du monde à la rencontre des premières concernées : toutes ces femmes aux parcours de vie différents, façonnées par leur culture, leur foi ou encore leur histoire familiale.



Citoyen Nobel

Un film de
Stéphane Goël
2020

Lorsqu'il reçoit le Prix Nobel de chimie 2017, Jacques

Dubochet voit sa vie bouleversée. Passant de l'ombre à la lumière, il est sollicité de toute part. Que faire de cette voix désormais écoutée de tous ? Comment trouver sa place et définir les luttes à mener ? Comment devenir un citoyen Nobel, avec pour objectif d'assumer sa responsabilité de chercheur et de membre de la communauté humaine ?